



Drole de cadeau que puis je faire?

Par **tattoooin**, le **09/02/2011** à **13:04**

Bonjour,

Hier soir mardi 8/02/2011 je suis allé avec ma famille dans un super marché faire des courses et il vendait des jus de fruit a effigie d'un grand film d'animation (film ou une voiture de course rouge vie une drôle d'aventure) pour ne pas citer le nom de ce film.

La boisson est conditionné dans une bouteille en plastique avec un bouchon sport et a cette bouteille un œuf a jouet y est intégré pour finir cette bouteille ainsi que cet œuf son recouvert d'un revêtement en plastique qui porte les logo du film d'animation ainsi que la marque des producteur du film.

Bien sur au final mon gamin était plus content avec son jouet que avec la boisson il prend l'œuf pour l'ouvrir et en regardant je l'empêche de justesse de manger....2 mégots de cigarette avec des cendres.

J'aimerais savoir les recours qui me sont possible car j'estime que quand une marque de ce renom est utilisé ce genre de souci ne doit pas arrivé.

Je ne sais pas avec qui prendre contact car avec le magasin c'est pas possible téléphoniquement alors j'ai écrit au service consommateur de ce dit magasin.

Merci